

**ATTESTATION**

**JE SOUSSIGNE Maître Charles JAEG, Notaire au sein de la SELAS "LEGATIS NUIITS SAINT GEORGES", titulaire d'un office notarial dont le siège est à NUIITS-SAINIT-GEORGES (Côte d'Or), 33 avenue Pasteur,**

**CERTIFIE ET ATTESTE** que dans le cadre du règlement de la succession de :

Madame Jeanine Marie Joséphe **DEVILLE**, en son vivant retraitée, demeurant à BEAUNE (21200) 22 route de Pommard, Villa Médicis.

Née à CHAMPAGNOLE (39300), le 21 avril 1929.

Veuve de Monsieur Jean Paul Marie **GROS** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à BEAUNE (21200) (FRANCE) le 27 octobre 2025.

Il a été procédé, par la comptabilité de l'office notarial, au versement de la somme de **CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE QUATRE CENT DIX EUROS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTIMES (585 410,83 EUR)** au profit de :

Madame Caroline Daphné **PARENT**, directrice commerciale, demeurant à BEAUNE (21200), 14 rue Pierre Joigneaux.

Née à DIJON (21000), le 19 avril 1977.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame Corinne ROBERT-BETHUNE, suivant contrat reçu par Maître François-Stanislas THOMAS, notaire à CHALON SUR SAONE, le 7 juillet 2025, enregistré le 15 juillet 2025.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

**EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait à NUIITS-SAINIT-GEORGES,

Le 5 mai 2026.

**LEGATIS NUIITS-SAINIT-GEORGES**

33, Avenue Pasteur

21700 NUIITS-SAINIT-GEORGES